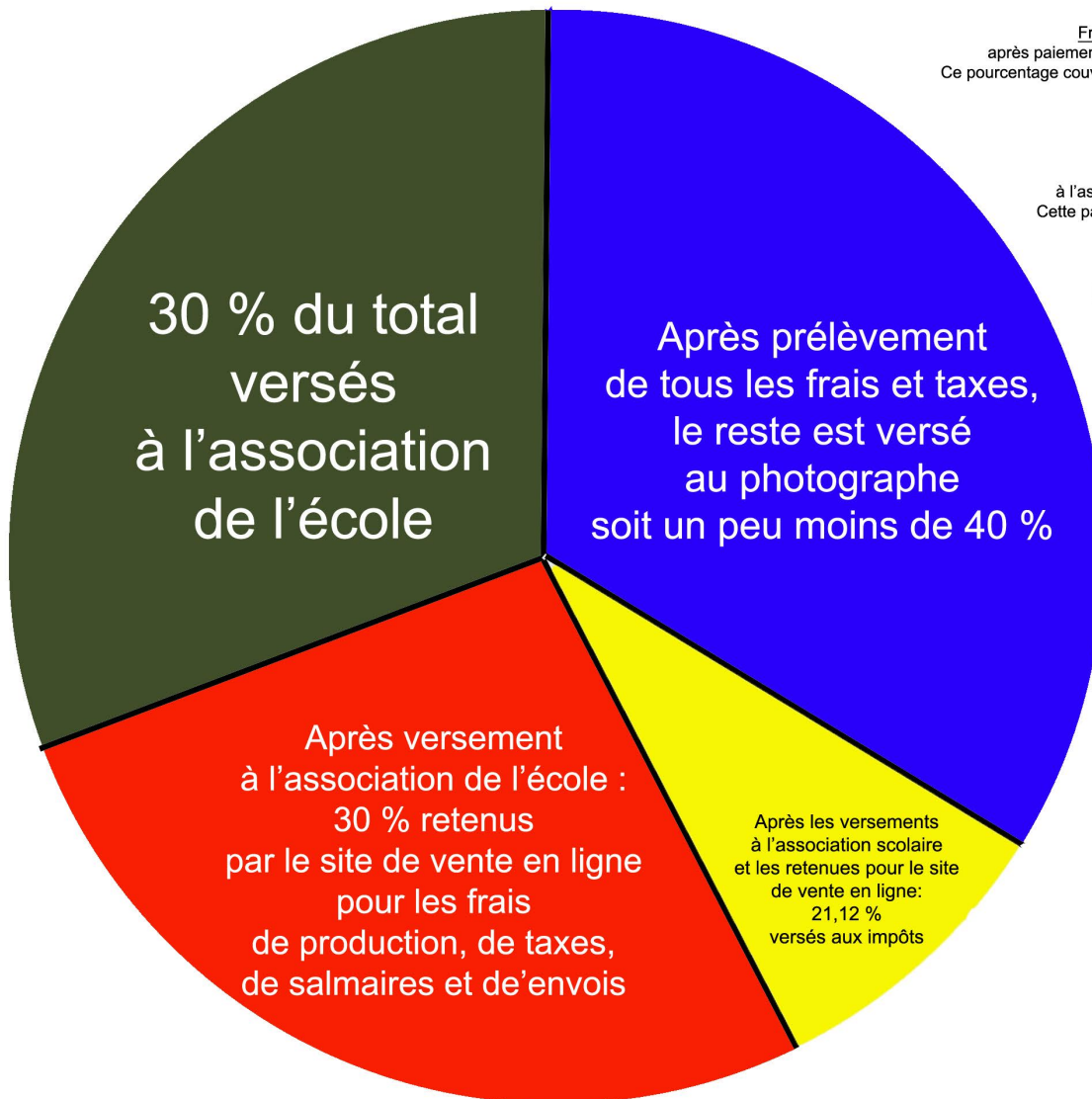


# Répartition des ventes de photos scolaires



Association scolaire : 30 % du total des ventes.  
Cette part représente le montant versé à l'association scolaire, contribuant ainsi à financer ses activités.

Frais de fabrication et postaux : 30% du reste après paiement de la participation à l'association scolaire  
Ce pourcentage couvre les coûts liés à la production des photos (impression, développement, etc.) ainsi que les frais d'envoi.

Impôts : 21,12 % du reste après paiement de la rémunération à l'association scolaire et des frais de fabrication  
Cette part correspond aux taxes et impôts prélevés sur les revenus générés par les ventes de photos au photographe.

Photographe : 38,71 % du total des ventes.  
Ce pourcentage représente la part revenant au photographe en tant que rémunération pour son travail.

30 % du total versés à l'association de l'école

Après prélèvement de tous les frais et taxes, le reste est versé au photographe soit un peu moins de 40 %

Après versement à l'association de l'école : 30 % retenus par le site de vente en ligne pour les frais de production, de taxes, de salaires et d'envois

Après les versements à l'association scolaire et les retenues pour le site de vente en ligne: 21,12 % versés aux impôts